

Des médecins de l'éducation nationale et des secrétaires médico-scolaires.

Le médecin est référent santé et conseiller technique auprès de la communauté éducative de la maternelle au lycée, à l'interface entre les élèves, les familles, l'institution scolaire et les partenaires extérieurs.

Pour joindre la santé scolaire de votre commune :



DSDEN 92
Académie de Versailles

Service médical en faveur des élèves



Centre administratif départemental
22^{ème} étage
167-177 avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE cedex
Tél. 01.71.14.28.73
ce.ia92.sps@ac-versailles.fr

Missions en direction de l'ensemble des élèves :

- Détection précoce des difficultés lors de la visite médicale de la 6ème année (dont le dépistage des troubles des apprentissages).
- Suivi des élèves des établissements d'enseignement technique et professionnel : visite médicale pour l'aptitude aux travaux réglementés pour les élèves mineurs de 15 à 18 ans, en fonction du code du travail.
- Intervention en cas de maladies transmissibles survenant en milieu scolaire.
- Référent médical pour la promotion de la santé.
- Expertise médicale pour la mise en place d'actions visant la qualité de vie des élèves en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

Missions de formation :

- Contribution dans leur domaine à la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale dans une démarche de santé publique et communautaire.

Missions spécifiques :

- Suivi des élèves signalés par les membres de l'équipe pédagogique, les parents ou les élèves eux-mêmes (visites médicales à la demande).
- Aide à la scolarisation des enfants ou des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période (PAI)
- Aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap (PPS) ou en difficultés scolaires durables en lien avec un trouble des apprentissages.
- Participation à la mission de protection de l'enfance.
- Intervention en cas d'évènement grave (cellule de crise...).

Missions de recherche :

- Mission d'observation et de surveillance épidémiologique, conformément aux termes de la loi n° 98.535 du 1er juillet 1998 relative au renforcement de la veille sanitaire (enquêtes de la DRESS, ARS etc.)

A la DSDEN :

Médecin conseiller technique :

Dr CLUZEAUD Martine

Martine.cluzeaud@ac-versailles.fr

Médecin conseiller technique adjoint :

Dr LE PORS-ANDERSSON Maria

Maria.le-pors-andersson@ac-versailles.fr

Secrétariat du Dr Cluzeaud :

Mme CELY Stéphanie

01.71.14.28.73

Ce.ia92.sps@ac-versailles.fr

Des chargés de missions :

- Absentéisme
- CNED
- Sapadhe
- Instruction En Famille
- Aménagements aux examens
- Travaux réglementés
- Orientation prioritaire

Pour en savoir plus, guide SMIS :



1^{er} degré



2nd degré

